DELIBERATION N° 82/59 : ACQUISITION DE TERRAINS POUR RESERVES FONCIERES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une proposition de vente de terrains émanant de la succession de Monsieur LAURENT Camille, au prix de 12 F le m2, concernant différentes parcelles cadastrées section A, d'une superficie totale de 2 434 m2.

Il donne lecture de la promesse de vente des dits terrains co-signée par les héritiers de Monsieur LAURENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de poursuivre sa politique d'acquisitions de terrains pour constitution de réserves foncières,

- sollicite de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ces terrains afin d'obtenir l'exonération des frais d'enregistrement,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles cadastrées section A :

. N° 69 lieudit "Les Pales"	0 a 86 ca
. N° 70 lieudit "Les Pales"	6 a 05 ca
. N° 266 lieudit "A la Cour"	7 a 20 ca
N° 432 lieudit "Champs Brulés"	5 a 15 ca
. N° 1086 lieudit "Poirier le Chat"	6 a 08 ca
contenance totale	25 a 34 ca

au prix de 12 F le m2, soit un coût total T.T.C. de 30 408 F.

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au B.S. 1982.